

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 novembre 2022

n° 168-22 C

**Objet :** *RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable des transports en commun à la direction de la mobilité*

- date de convocation le 04 novembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevue, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 48

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Aillon-le-Jeune</b>         | Serge Tichkiewitch  |
| <b>Aillon-le-Vieux</b>         | Christian Gogny   |
| <b>Arith</b>                   |   |
| <b>Barberaz</b>                | Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard   |
| <b>Barby</b>                   | Christophe Pierretton   |
| <b>Bassens</b>                 | Martine Lambert   |
| <b>Bellecombe-en-Bauges</b>    | Eric Delhommeau   |
| <b>Challes-les-Eaux</b>        | James Hallay - Josette Rémy   |
| <b>Chambéry</b>                | Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Micheline Myard-Dalmaïs - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Alexandra Turnar |
| <b>Cognin</b>                  | Franck Morat  |
| <b>Curienne</b>                |   |
| <b>Doucy-en-Bauges</b>         |   |
| <b>Ecole</b>                   | Hervé Ferroud-Plattet   |
| <b>Jacob-Bellecombette</b>     | Brigitte Bochaton - Bruno Stellan   |
| <b>Jarsy</b>                   | Pierre Duperier   |
| <b>La Compôte</b>              | Jean-Pierre Fressoz   |
| <b>La Motte-en-Bauges</b>      |   |
| <b>La Motte-Servolex</b>       | Hélène Jacquemin  |
| <b>La Ravoire</b>              | Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda  |
| <b>La Thuile</b>               | Dominique Pommat  |
| <b>Le Châtelard</b>            |   |
| <b>Le Noyer</b>                | Philippe Gamen  |
| <b>Les Déserts</b>             |   |
| <b>Lescheraines</b>            |   |
| <b>Montagnole</b>              | Jean-Maurice Venturini  |
| <b>Puygros</b>                 |   |
| <b>Saint-Alban-Laysse</b>      | Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel   |
| <b>Saint-Baldoph</b>           | Christophe Richel   |
| <b>Saint-Cassin</b>            | Jocelyne Gougou   |
| <b>Sainte-Reine</b>            | Philippe Ferrari  |
| <b>Saint-François de Sales</b> |   |
| <b>Saint-Jean-d'Arvey</b>      | Christian Berthomier  |
| <b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>    | Jean-Marc Léoutre   |
| <b>Saint-Sulpice</b>           | Marcel Ferrari  |
| <b>Sonnaz</b>                  | Daniel Rochaix  |
| <b>Thoiry</b>                  | Philippe Marin  |
| <b>Vérel-Pragondran</b>        |   |
| <b>Vimines</b>                 | Corine Wolff  |

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Jean-François Beccu à Christelle Favetta-Sieyes - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Jimmy Bâabâa - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Cordier à Aloïs Chassot - de Sandra Ferrari à Dominique Pommat - de Alain Gaget à Hélène Jacquemin - de Laïla Karoui à Jean-Maurice Venturini - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Aurélie Le Meur à Marie Bénévise - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Benoit Perrotton à Michel Dyen - de Claire Plateaux à Arthur Boix-Neveu - de Farid Rezzak à Florence Bourgeois - de Walter Sartori à Alexandra Turnar - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Céline Vernaz à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Cécile Trahand

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 10 novembre 2022

délibération n° 168-22 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable des transports en commun à la direction de la mobilité**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de responsable transports en commun à la direction de la mobilité est à pourvoir. Ce poste participe à la mise en œuvre de la politique de transports en commun de Grand Chambéry et pilote le contrat de délégation de service public.

**Vu** l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

**Vu** le tableau des effectifs,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : confirme** que le poste de responsable des transports en commun à la direction de la mobilité est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

**Niveau de recrutement :**

Catégorie A – cadre d'emplois des attachés.

**Missions confiées à l'agent :**

**Piloter le contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du réseau urbain**

- Contrôler la bonne exécution des prestations déléguées à l'exploitant : exploitation des services et entretien du patrimoine.
- Mettre en place les indicateurs de suivi et les analyser.
- Piloter les projets d'investissements importants et proposer des stratégies d'évolution des investissements (bâtiments, matériel roulant, billettique...).
- Superviser les contrôles qualité des services délégués.

**Participer à la mise en œuvre de la politique de transports en commun de l'agglomération**

- Piloter les études sur l'évolution de l'offre du réseau de transports et les évolutions tarifaires.
- Proposer des optimisations des moyens et des services, en lien avec les autres modes de transport.
- Participer aux réflexions stratégiques avec les autres autorités organisatrices de mobilités à l'échelle du bassin de vie.
- Participer à l'élaboration et à la gestion du budget annexe mobilité.
- Veiller sur l'innovation.

**Garantir un service public de qualité aux usagers des transports en commun**

- Être à l'écoute des usagers et analyser leurs besoins pour les traduire le cas échéant en actions concrètes.
- Participer aux réponses des demandes des usagers formulées par courriers, mails...

**Mettre en valeur la politique de mobilité de l'agglomération**

- Superviser des événements (lancement de nouveaux services, semaine de la mobilité...) en lien avec la direction de la communication et fédérer les actions entre les partenaires.
- Définir et participer aux orientations du plan de communication du réseau multimodal Synchro.
- Valider les supports de communication et participer à la rédaction de dossiers de presse.

**Manager une équipe**

- Définir les missions, objectifs et résultats attendus.
- Animer les dispositifs d'évaluation des collaborateurs directs.
- Suivre les absences des agents en étroite relation avec la direction des ressources humaines.
- Développer les compétences des agents.

- Veiller au bon respect des règles d'hygiène et de sécurité.

#### **Représenter la direction de la mobilité**

- Participer aux comités de direction en cas d'absence de la directrice ou à toutes autres réunions stratégiques.
- Participer aux commissions mobilité, aux comités des partenaires et aux CCSPL.
- Animer et participer à des réunions techniques et/ou politiques avec des élus, des usagers, des communes, des partenaires...
- Animer et participer à des réunions publiques (concertations, information...).

#### **Rémunération de l'emploi :**

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés selon expérience.

**Article 2 : confirme** que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- formation de niveau Bac+5 dans le domaine des transports et des mobilités, ou urbanisme-aménagement, ou équivalents,
- maîtrise du fonctionnement des collectivités territoriales : finances publiques, délégation de service public, marchés publics, partenaires institutionnels...,
- sens du service public et de la relation à l'élu,
- aptitudes managériales,
- aptitude au travail en mode projet, à la négociation, être force de proposition,
- savoir gérer les conflits,
- sens des responsabilités,
- qualités rédactionnelles et relationnelles,
- rigueur, méthode, esprit de synthèse,

**Article 3 : autorise** le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **168-22 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement du responsable des transports en commun à la direction de la mobilité

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 22 novembre 2022

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20221122-lmc1H28334H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28334H1

Date de transmission en Préfecture : 22 novembre 2022

Date de réception en Préfecture : 22 novembre 2022

Publication sur le site internet: mercredi 23 novembre 2022